



VILLE DE WATTEN

VILLE DE WATTEN
URBANISME

Dossiers décidés jusqu'au 5 mai 2026

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux	Surface
-------------------	---------------	----------	-------------------	--------------------	---------------------	---------

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

DP 59647 26 00012	Monsieur Antoine LIMOUSIN	Favorable avec prescriptions	24/04/2026	Réfection de la toiture principale + mise en place d'un échafaudage pour effectuer les travaux. Matériaux à l'identique.	7 Cité Saint-Michel 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 26 00010	Monsieur Tony NEUQUELMAN	Favorable	20/04/2026	Rajouter un vélux sur la toiture sans création de nouvelle surface de plancher	1 Rond-Point des Primevères 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 26 00009	Monsieur Philippe MICHEL	Favorable	04/05/2026	Remplacement de toiture actuellement en plaques ondulées fibro-ciment par des panneaux sandwichs isolés de 40mm RAL 7016. Modification de toiture 1 pan en 2 pans.	13 Sentier de la Muissens 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 26 00008	Madame Elodie BOCQUET	Défavorable	21/04/2026	Pose d'une isolation extérieure sous bardage, sur la façade arrière de la maison	21 Cité St-Michel 59143 WATTEN	m ²

Permis de construire

PC 59647 26 00004	Monsieur Luc GRAVE	Dossier non instruit	04/05/2026	Changement de destination d'un ancien hangar en 3 logements avec création d'une extension en RDC et Surélévation du bâtiment principal. Voir notice pour les matériaux utilisés	31 Rue de Dunkerque 59143 WATTEN	m ²
-------------------	--------------------	----------------------	------------	---	-------------------------------------	----------------

Permis de démolir

PD 59647 26 00001	Monsieur Cédric LEBRIEZ	Défavorable	16/03/2026	Les travaux envisagés sont: Démolition des parties émergents de 3 cheminées. Reprise de la couverture en tuiles dans la continuité de la toiture existante.	2 rue des Alliés 59143 WATTEN	m ²
-------------------	-------------------------	-------------	------------	---	----------------------------------	----------------

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.